



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
De la Guadeloupe
Parc de la providence
Zac de Dothémare

PROCES VERBAL BUREAU CASDIS Du 23 Décembre 2020

Le mercredi 23 Décembre 2020 à 13h30 h, les membres du bureau du CASDIS se sont réunis, afin de débattre des points de l'ordre du jour suivant :

Affaire N° 1 : Approbation du procès-verbal du bureau du 23 Septembre 2020

Affaire N° 2 : Modification du tableau des effectifs

Questions diverses :

Sont présents et ont signés la fiche de présence

Membres avec voix délibérantes :

Représentants du Département et des communes:

- Monsieur MICHELY Fabert
- Madame THEOBALD-PONCHATEAU Marie-Yveline
- Monsieur SIGISCAR Marcel
- Madame DAN Juliana

Y assistaient :

- Le Directeur le Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC,
- Le Directeur Adjoint le Colonel Jean-Paul LEVIF
- Le Chef d'Etat-Major Le lieutenant-colonel Alain TIROLIEN,
- Le chef du GRH Madame ZORA Christen
- Le chef du GIL, Monsieur Philippe GUSTARIMAC
- Le chef du GPP Le lieutenant-colonel Didier VALMY-D'HERBOIS
- Le chef du secrétariat de Direction et de l'Accueil Madame Dominique CHARBONNE
- Le chef du Service Juridique, Madame Cindy FIRMIN

Absents :

- M. ABAILLE Aurélien

Le secrétaire de séance : Madame THEOBALD-PONCHATEAU Marie-Yveline

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance, et modifie l'ordre du jour à savoir en **Affaire N° 3** : Les lignes directrices de gestion

Affaire N° 4 : Demande de Subvention pour l'appel à projet au titre du fonds social européen (FSE) intitulé « Sécurité sanitaire face au COVID-19 axe 15 lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets »

Présentation de l'affaire N°1 par DDSIS

Affaire N°1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 23 Septembre 2020

Présenté par le DDSIS

2 Lot non attribué

Précisions sur la maladie professionnelle à propos de la Covid.

Concours pour la construction des casernes.

Lancement des procédures pour la construction de la caserne de POINTE NOIRE.

Cette affaire est mise au vote.

Abstention de Monsieur SIGISCAR et de Madame PONCHATEAU

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N°2 : Modification du tableau des effectifs

Affaire présentée par Madame ZORA

Dossiers déjà acté en Comité technique.

Pour permettre le recrutement des agents ayant réussi aux différents concours.

Pour les adjudants actés par le tableau des effectifs

Filière administrative

Filière technique

Les crédits budgétaires sont déjà inscrits et ne nécessitent pas de crédits supplémentaires

Madame PONCHATEAU remarque qu'il y a une marge, mais le DDSIS lui fait savoir qu'il faudra vérifier.

DDISIS fait remarquer que le tableau des effectifs est établi en début d'année au BP et actualisé au prochain BP.

Affaire N° 2 adoptée

Affaire N°3 : Lignes Directrices de Gestion

Les LDG actés au dernier CT du 15 décembre 2020. Cela permettra de savoir comment seront menés les politiques RH pour l'ensemble des agents.

Obligation d'être acté avant le 01 janvier 2021.

Groupe de travail mis en place avec différents publics, pour permettre de définir les forces et les faiblesses.

Pour les nominations des agents une mise à jour a été faite afin d'éviter le malaise des agents.

SPP C+ sergent et adjudant,

QUOTAT atteint pour les adjudants.

Cela permettra d'appliquer le ratio homme femme.

A chaque grade et catégorie il faudra appliquer le ratio homme, femme.

Il n'y aura plus de CAP traditionnelle, ce sera une nouvelle formule qui se réunira pour des domaines bien particuliers.

Ajustement annuel à appliquer pour certains dossiers, évaluation dans 6 ans.

DDISIS 13 instances ont déjà donné leurs avis.

Adopté à l'unanimité.

Affaire N° 4 : Demande de subvention

Présenté par Madame MARC

Dossier préparé pour 2 millions 13€, Cela correspond à l'évaluation des dépenses directes de personnels soit un remboursement des frais de personnel de 40 %.

A savoir :

- Constitution de brigade de SPP dédié, c'est la base de calcul : prise en charge et, protection des victimes, protocole de désinfection des ambulances avec du matériel spécifique.

C'est un dossier à réaliser sur une plateforme de demande, Période de prise en charge du 01 mars au 31 décembre 2020.

Des Actions ont été mise en place au SDIS depuis le 01 mars 2020.

Affaire N° 4 Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Pas de questions diverses car au fur et à mesure des précisions ont été apportés.

PCASDIS remercie les participants.

DDISIS remercie ses équipes pour le travail accompli et propose un cocktail.

DDISIS envisage des CASDIS décentralisé dans les communes.

CASDIS Le vendredi 29 janvier 2021 10h.

Fin de la réunion de bureau à 13h40




Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD PONCHATEAU

V. P du SDIS



Le Président du CASDIS



Fabert MICHEL